



Membre de la Société Canine Rhône-Alpes affiliée à la Société Centrale Canine de France
reconnue d'utilité publique



07 71 12 27 88



club.canin.smv@free.fr



<http://www.clubcaninsmv.club>

facebook

Club Canin Sous le Massif Vercusien

DEMANDE D'ADHÉSION 2021

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse : Code postal :
Ville : Tél : Profession :
Mail : (Écrivez lisiblement SVP) @

Nous prenons parfois des photos des cours pour notre site web et communications, acceptez-vous d'y paraître ? Oui - Non

Nom de votre chien : Sa race :
Sa date de naissance : Son sexe :
Son N° Identification I-CAD (Puce ou tatouage) :
Si votre chien est de 2^{ème} catégorie veuillez cocher la case : - **Chien de 1^{ère} catégorie interdite en club**

Avez-vous déjà fait partie ou faites-vous partie d'un autre club canin ? Oui - Non - Si oui, lequel :

OBLIGATOIRE : dépôt complet du dossier avant le suivi des cours

Nous vous remercions de bien vouloir privilegier le mail, à défaut remise en main propre ou courrier

Constitution du dossier d'adhésion, scan ou photocopie :

- ☞ De cette demande d'adhésion complétée
- ☞ De la carte d'identification du chien (I-CAD) + **Si LOF** : Son Certificat de naissance
- ☞ Photo d'identité du conducteur
- ☞ De l'assurance responsabilité civile
- ☞ Du carnet de vaccination à jour (vaccin nasal toux du chenil recommandé) avec la **vaccination contre la rage obligatoire au club (après 3 mois du chiot)**
- ☞ Si vous étiez licencié compétition CNEAC ou CUN dans un autre club, copie de votre lettre de démission et du solde de tout compte de votre ex président.

Tarif d'adhésion 2021 : ☞ Uniquement la première année, droit d'entrée de 70 € (- 10 € si séance découverte déjà réglée)

☞ + Cotisation annuelle : 100 €

Demande de renouvellement annuel à date d'anniversaire de l'adhésion (suivant tarif en vigueur)

Nb : Lire pour chien de 2^{ème} catégorie seulement : Suite à la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux, les propriétaires de chiens de 2^{ème} catégorie (ne pas confondre avec 2^{ème} groupe) doivent être en conformité avec les articles 211-2 et 211-3 (**conducteur majeur..., permis de détention et assurance spécifique**, l'assurance standard ne les couvre pas (nous demander si problème, licence/assurance SCC possible)

La photocopie du permis de détention doit nous être fournie - LE PORT DE LA MUSELIERE EST OBLIGATOIRE EN DEHORS DES ENCLOS DE TRAVAIL

Je certifie sur l'honneur, n'avoir jamais été condamné pour sévices et/ou mauvais traitement aux animaux
Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché du Club Canin Sous le Massif Vercusien (CCSMV)

Fait à Veurey-Voroize,
Lu et approuvé, le :
Pour les mineurs, nom du responsable légal :
Signature :

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06/01/1978 vous possédez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant



CCSMV – Allée des bannettes – 38113 VEUREY-VOROIZE

Sports Canin et Éducation de toutes races dès l'âge de deux mois ; Association N° W381001413

N° habilitation SCC 0332 ; N° Services Vétérinaires D 38 540 01 ; N° Insee : 497 945 329 00025